



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 26 novembre 2019

Monsieur le Maire

Par courrier réceptionné le 23 septembre 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le cadre d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, concernant le maintien d'une plateforme de compostage de déchets verts au lieu-dit le Grand Marais au Sud du territoire de votre commune par la création d'un STECAL Np.

Votre déclaration de projet a fait l'objet d'une consultation électronique des membres de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable sur votre déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers par la création d'un STECAL Np et son règlement associé.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF

Monsieur Joël MARION
Mairie
1, rue de la Mairie
77290 COMPANS